

EXEL INDUSTRIES

Société Anonyme au capital de 16 969 750 Euros
Siège social à EPERNAY (51200) – 54, rue Marcel Paul
RCS REIMS B 095 550 356
Etablissement Principal à PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire
RCS PARIS B 095 550 356

AVIS DE CONVOCATION

MM. et Mmes les actionnaires de la Société EXEL Industries sont informés qu'ils seront convoqués pour le mercredi 7 février 2018, à Paris (75016) – 112, avenue Kléber :

- à 11 heures, en Assemblée Générale Extraordinaire,
- à 11 heures 30, en Assemblée Générale Ordinaire,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Délégations de compétence à donner au Conseil d'Administration (*avec subdélégation possible*) dans la limite de 26 mois pour augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) ;
2. Délégations de compétence à donner au Conseil d'Administration (*avec subdélégation possible*) dans la limite de 26 mois pour augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS ;
3. Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, par application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce ;
4. Modification des Statuts relative à l'administrateur représentant les salariés ;
5. Pouvoirs pour formalités ;
6. Questions diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Présentation et examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos au 30/09/2017 ;
2. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
3. Approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux ;
4. Affectation du résultat ;
5. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation des jetons de présence destinés aux Administrateurs ;
8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour 2017-2018 ;
9. Reconduction par anticipation de l'autorisation de la société à intervenir sur le marché des actions ;
10. Mandat de M. Marc BALLU, Administrateur à renouveler, le cas échéant ;
11. Nomination de Mme Pascale AUGER, en qualité d'Administratrice indépendante ;
12. Questions diverses.

1 – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire devra, au plus tard le 2ème jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- Soit être inscrit sur le registre nominatif de la société, s'il détient des titres nominatifs ;

– Soit fournir une attestation de participation délivrée par l'établissement financier gérant ses titres, s'il détient des titres au porteur.
Conformément à l'article R. 225-85 du Code du commerce, la date de l'enregistrement est fixée au 06 février 2018, zéro heure, heure de Paris.

2 – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;
- adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;
- ou voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoirs sont adressées aux actionnaires inscrits au nominatif, avec l'envoi de leur convocation.

Tout Actionnaire peut solliciter, de l'établissement financier gérant ses titres, un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir dûment remplis, à l'adresse de la société EXEL Industries à PARIS (75009), 52, rue de la Victoire, à l'attention de la Direction Juridique, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée.

3 – Questions écrites des actionnaires

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions écrites doivent être envoyées au plus tard le 4e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, accompagnées d'une Attestation d'Inscription en Compte :

- par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse postale précitée de la société EXEL Industries, à PARIS, à l'attention de la Direction Juridique ou bien,
- à l'adresse électronique suivante : shareholders@exel-industries.com.

4 - Documents d'information pré-Assemblée

Tous les documents, qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale, seront disponibles dans les délais légaux à l'adresse de notre société EXEL Industries – DIRECTION JURIDIQUE à PARIS (75009), 52 rue de la Victoire.

Cet Avis de Convocation est diffusé sur le site de l'émetteur (www.exel-industries.com) et disponible sur simple demande faite à la Direction Juridique du Groupe à l'adresse électronique suivante (shareholders@exel-industries.com) ou par voie postale à l'adresse de notre société EXEL Industries à PARIS.

Le Conseil d'Administration.

